# Législatives : Comment?

## Candidat Blanc : Comment ?

En vous présentant aux élections législatives du 10 et 17 juin 2012. Pour autant, il existe plusieurs possibilités de se présenter car il existe une information importante :

**1 candidat = 3 personnes**

Le **Candidat,** un **Suppléant** et un **Mandataire Financier.**

**En devenant CANDIDAT(E)**

[spoiler]

C'est vous qui représentez officiellement le vote blanc et son parti lors de l'élection. Pour être candidat, 2 déclarations sont à réaliser :

1. Vous devez d'abord déclarer votre mandataire financier à la préfecture de votre domicile AVANT de faire votre déclaration de candidature, soit **avant le 14 Mai**. Le formulaire type est disponible dans votre préfecture (possibilité en ligne).
2. Vous devez ensuite faire la déclaration proprement dite du candidat et de votre suppléant. Elle se fait dans la préfecture de la circonscription où vous vous présentez dans la semaine du **14 au 18 mai 2012**.

*C'est au moment de votre déclaration que vous vous rattacherez au Parti du Vote Blanc. N'oubliez pas de le mentionner !*

Télécharger le Mémento du Candidat aux Législatives 2012 en PDF

[/spoiler]

**En devenant SUPPLÉANT(E).**

[spoiler]

Vous serez alors le remplaçant du candidat en cas d'incapacité de ce dernier à se présenter ou à assurer le mandat pour lequel il serait élu(e).

Ce suppléant (ou remplaçant) n'a pas de rôle particulier si ce n'est de donner un coup de main au candidat. En revanche, il doit se déclarer en tant que tel et devra, comme le candidat, faire une déclaration dans la préfecture de la circonscription où vous vous présentez.

Télécharger le Mémento du Candidat aux Législatives 2012 en PDF

[/spoiler]

**En devenant MANDATAIRE FINANCIER.**

[spoiler]

Vous serez alors la personne qui gère la partie financière de la campagne. Même symbolique dans une campagne sans frais, elle est obligatoire et doit être une autre personne que le candidat ou le suppléant, afin d'éviter les magouilles financières.

Dans le cadre de notre campagne, la seule chose qu'il aura à faire sera d'ouvrir un compte bancaire ou postal au nom du candidat. Ce compte ne recevra et ne dépensera le moindre euro et sera fermé immédiatement après les élections. C'est la stricte application de la Loi.

Télécharger le Mémento du Mandataire Financier 2012 en PDF

[/spoiler]

**En fonction des moyens financiers dont nous disposerons**, le Parti du Vote Blanc prendra à sa charge la fabrication des affiches de campagne et des bulletins de vote des différents candidats. Cette procédure légale a plusieurs avantages :

- Négocier les tarifs avec les imprimeurs en fonction d'un volume d'achat global.
- Fournir à tous les candidats les mêmes documents, en quantité égale et/ou proportionnelle au nombre de bureaux de vote/électeurs.
- Mutualiser les frais et permettre à ceux qui auraient moins de moyens de disposer eux aussi des outils nécessaires à leur campagne.

Pour financer la fabrication de ces imprimés indispensables, le Parti du Vote Blanc lance un appel au don (déductibles à 66%) sur l'ensemble des réseaux sociaux et relais médiatiques.

[spoiler]

A titre d'information, l'impression de 10 000 bulletins de vote (soit seulement 10% des électeurs d'une circonscription) représente un investissement de 220 euros … et il ne s'agit là que des bulletins de vote, puisqu'il ne faut pas oublier les professions de foi et les affiches !

Nous demandons donc aux candidats et aux suppléants eux-mêmes une participation financière d'un montant minimum de **100€** pour le candidat et **50€** pour le suppléant. S'agissant d'un don, c'est également déductible à 66%.

[/spoiler]

Enfin, les candidats et leurs suppléants devront **être adhérents du Parti du Vote Blanc** pour l'année 2012 … si cela n'est pas déjà fait !

Où se présenter ? Tous les détails par ici !

Télécharger le Mémento du PVB pour les Législatives 2012 en PDF